

3. Message du mouvement citoyen « Saint-Blaise bouge ! »

Quel que soit le résultat des urnes, un projet immobilier verra le jour aux Chauderons. Reste à savoir s'il s'agira de 80 logements entassés ou plutôt de 49 unités d'habitation harmonieusement réparties sur ce terrain.

La parcelle des Chauderons de 23'000 m², en zone constructible depuis 2001, est prévue pour de l'habitat groupé. Aujourd'hui, sans modification du plan d'aménagement, 80 logements peuvent y être construits. Le Conseil général a décidé de passer cette parcelle en zone de moyenne densité (diminution des volumes constructibles). A l'appui de cette modification, il a aussi voté un crédit de 1'874'000 francs pour l'équipement des hauts de Saint-Blaise. La commune veut ainsi profiter de la tenue de ces travaux pour en réaliser d'autres comme le Plan Général d'Evacuation des Eaux qui devront tôt ou tard être réalisés dans cette zone. Le constructeur prend à sa charge 38% de ces frais (717'000 francs). Les groupes PLR et PS à l'unanimité et une grande partie de l'Entente ont accepté les deux arrêtés.

Le 10 juin prochain, vous vous prononcerez sur ces deux décisions.

- Si vous votez 2 x OUI, vous confirmez les décisions du Conseil général et vous dites OUI à un projet de développement équilibré : 49 logements (répartis en 3 petits immeubles de 11 appartements et de 8 maisons mitoyennes) avec des accès améliorés et sécurisés pour le trafic automobile, cycliste et piétonnier.
- Si vous votez 2 x NON, alors vous rejetez les améliorations apportées au projet et optez pour le statu quo. Jusqu'à 80 logements pourront voir le jour sur la parcelle. Les riverains feront face à une charge de trafic beaucoup plus importante ; l'élargissement du Chemin des Rochettes et des expropriations seront alors nécessaires.

Le mouvement citoyen « Saint-Blaise bouge ! » s'est constitué pour la promotion d'un village dynamique dans lequel il fait bon vivre. Nous soutenons le projet des Chauderons pour trois raisons.

1. **Ce projet réfléchi est respectueux de l'environnement.** Il s'adapte à la topographie du terrain ; il accueille un nombre plus raisonnable de résidents ; il va dans le sens de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ; il est approuvé par les instances cantonales.
2. **Ce projet bénéficiera à tous les Saint-Blaisois.** 150 nouveaux citoyens, dont des familles, s'investiront dans la vie locale, consommeront dans nos commerces et soutiendront nos diverses associations. Cet accroissement de la population ne nécessitera pas de redimensionnement de nos infrastructures, les nouveaux Collèges de Vigner étant déjà conçus pour l'accueil d'habitants supplémentaires.
3. **L'arrivée de ces nouveaux contribuables permettra de consolider nos finances,** de maintenir une charge fiscale attractive tout en offrant à la population de très bonnes infrastructures (nouveaux collèges pour nos enfants, appartements adaptés pour nos seniors, bâtiment nautique pour les sportifs, réaménagement du centre du village pour tous). Plus d'argent dans la caisse communale, c'est le meilleur moyen de maintenir et de développer des prestations qui font de Saint-Blaise un village attractif et accueillant : aides aux clubs sportifs et aux sociétés d'émulation, manifestations villageoises ou, encore, moments forts pour nos aînés (croisières sur le lac et Noël) et - pourquoi pas ? - camps de ski pour notre jeunesse.

VOUS AIMEZ SAINT-BLAISE ? VOUS VOULEZ SON DÉVELOPPEMENT MESURÉ ET ÉQUILIBRÉ ? ALORS VOTEZ 2 X OUI !

www.saintblaise-bouge.ch